



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

25 AVR. 2018

ID : 033-213301435-20180410-CA17BP182018_01-BF

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 03/04/2018
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 10/04/2018

Délibération CA17/BP18 n° 2018 - 01

Mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois avril deux mille dix huit

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Daniel CHAUVIGNAT - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Michel BARSE - Sandra BERTHOLON FOUGERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurateur(s) : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*
Sylvie AMAN *procuration à Maribel ROBERT SOARES*
Jean-Paul SCHAUS *procuration à Denis RICHARD*

Absent(s) excusé(s) : Sylvie AMAN - Gilles THIBAUD - Jean-Paul SCHAUS

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT L'APPROBATION
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
BUGDET PRINCIPAL - MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE - HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgétaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratif de l'exercice budgétaire 2017, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestion transmis par Madame Champagne - Comptable public,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratif et des comptes de Gestion 2017 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Mr Denis RICHARD, Monsieur le Maire rappelle que :

Les exercices budgétaires 2017 peuvent se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	21560,40 €			269 195,53 €	21560,40 €	269 195,53 €
Opération de l'exercice	583 365,27 €	618 398,87 €	1206 372,56 €	152 1089,36 €	1789 737,83 €	2 139 488,23 €
TOTAUX	604 925,67 €	618 398,87 €	1206 372,56 €	1790 284,89 €	1811 298,23 €	2 408 683,76 €
Résultats		13 473,10 €		583 912,33 €	€	597 385,53 €
<i>Reste à réaliser</i>		16 752,00 €				16 752,00 €
TOTAUX CUMULES	604 925,67 €	635 150,87 €	1206 372,56 €	1790 284,89 €	1811 298,23 €	2 425 435,76 €

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ANNEXE POUR HALTE NAUTIQUE						
Résultats reportés		64 604,37 €		8 998,06 €	- €	73 602,43 €
Opération de l'exercice	33 479,78 €	12 462,00 €	17 352,44 €	20 780,98 €	50 832,22 €	33 242,98 €
TOTAUX	33 479,78 €	77 066,37 €	17 352,44 €	29 779,04 €	50 832,22 €	106 845,41 €
Résultats		43 880,59 €		12 120,60 €		56 013,19 €
<i>Reste à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	33 479,78 €	77 066,37 €	17 352,44 €	29 779,04 €	50 832,22 €	106 845,41 €

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil,
Le Président de séance ad hoc désigné, Richard DENIS,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire

Alain TABONE